

POLITIQUE D'EXCLUSION

Mise à jour le 5 décembre 2022

Isatis Capital est une société de gestion de portefeuille spécialisée dans l'accompagnement en capital développement de petites et moyennes entreprises (PME) de croissance, innovantes et exportatrices. Isatis Capital investit dans des entreprises opérant principalement dans les secteurs de l'industrie et de la technologie, de la santé, de la nutrition et de l'agroalimentaire, et des services aux entreprises, avec une approche B2B notamment.

La philosophie des investissements réalisés par Isatis Capital repose sur la conviction que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est essentielle dans la création de valeur durable et des performances des entreprises précitées.

En soutien à ces convictions, Isatis Capital a publié une **Charte ESG** et dispose, depuis fin 2017, d'une **politique ESG**, toutes deux disponibles sur son site internet.

En 2018, Isatis Capital a signé les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** promus par les Nations Unies (UN PRI) et, depuis avril 2021, elle adhère également aux **recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**¹.

En décembre 2021, Isatis Capital a également rejoint **l'initiative Climat International (ICI)**², initialement dénommée « Initiative Climat 2020 », un projet français lancé en 2015 en France et désormais soutenu par les UN PRI, ayant comme objectif de réunir et mobiliser les acteurs du capital-investissement souhaitant apporter une contribution concrète à la lutte contre le dérèglement climatique.

Dans la continuité de cette démarche ESG, Isatis Capital a décidé d'adopter en 2021 la présente politique d'exclusion régulant les investissements dans les sociétés liées aux secteurs décrits ci-après.

PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION D'ISATIS CAPITAL

- La mission principale d'Isatis Capital est celle d'agir dans les meilleurs intérêts de ses porteurs : l'adoption de la présente politique d'exclusion n'est pas de nature à altérer le profil de rendement / risque des fonds gérés par Isatis Capital.
- L'adoption de la présente politique d'exclusion permet de renforcer le dispositif ESG d'ores et déjà en place chez Isatis Capital, en excluant de manière claire et transparente, les secteurs qui présentent, selon l'analyse de la Société, des impacts négatifs, directs ou indirects, sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. De ce fait, la présente politique d'exclusion s'inscrit dans le cadre plus général de la politique d'investissement responsable d'Isatis Capital.

¹ La *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* – TCFD est un groupe de travail du secteur privé lancé au sein du Conseil de la stabilité financière (CSF) en 2015 à la demande du G20. La TCFD a publié en 2017 des recommandations pour structurer la publication d'informations claires, comparables et cohérentes sur les risques et les opportunités en matière de climat.

² <https://www.franceinvest.eu/nos-engagements/esg/initiative-climat-international-ici>

- Pour certains secteurs controversés, ayant des incidences négatives significatives avérées et / ou pour lesquels des alternatives viables existent, Isatis Capital applique une exclusion totale, tandis que pour d'autres activités dont les impacts sont plus nuancés et / ou pour lesquels des alternatives viables n'existent pas à date, Isatis Capital a fixé des seuils de matérialité.
- La liste d'exclusion sera revue périodiquement et à minima une fois par an. La présente politique sera mise à jour en conséquence.

Isatis Capital a identifié deux catégories principales d'exclusions :

- **Exclusions normatives³**, à savoir celles visant à exclure les émetteurs en violation de réglementations nationales et internationales, de conventions internationales et de traités signés par la France, et du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).
- **Exclusions sectorielles⁴**, à savoir celles visant à exclure un émetteur dont les activités sont considérées comme controversées selon les convictions éthiques et morales d'Isatis Capital.

S'agissant du périmètre d'activité, la présente politique d'exclusion s'applique à tous les fonds gérés par Isatis Capital.

Par ailleurs, ses dispositions s'appliquent tant aux investissements non cotés, constituant le cœur de métier d'Isatis Capital, quant aux investissements cotés⁵.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION

■ Univers non coté

L'intégration de la politique d'exclusion tout au long de l'investissement réalisé par Isatis Capital et notamment dans le cadre :

- **De la sélection et de l'investissement initial**, à savoir à partir du moment de la pré-sélection des opportunités d'investissement jusqu'à la négociation et au *closing*.
- **Du suivi de la participation**, avec une revue à minima annuelle et en cas d'évènement majeur concernant l'entreprise.

La conformité à la politique d'exclusion est évaluée au cas par cas et doit être assurée à deux niveaux :

- **Activité directe de l'entreprise** : l'entreprise ne réalise pas d'activité directe dans le secteur controversé, selon les seuils fixés ci-après.
- **Actionnariat** : l'entreprise ne détient pas de parts d'autres sociétés et / ou n'est pas détenue par d'autres sociétés impliquées dans les secteurs controversés. Ce point est

³ Exclusions normatives, définition : <https://www.novethic.fr/lexique/detail/exclusion-normative.html>

⁴ Exclusions sectorielles, définition : <https://www.novethic.fr/lexique/detail/exclusions-sectorielles.html>

⁵ Principalement utilisés pour les besoins de liquidité des fonds.

vérifié au cas par cas et s'applique aux éventuelles situations de contrôle ainsi qu'à celles de minorité de blocage.

Dès lors Isatis Capital détecte le non-respect de sa politique d'exclusion dans l'un ou les deux cas présentés ci-avant par une entreprise dans laquelle un ou plusieurs de ses fonds sont investis, elle s'engage à prendre en compte les facteurs d'exclusion dans le cadre de la gestion des outils et des pouvoirs dont elle dispose selon le schéma de détention adopté.

■ Univers coté

S'agissant des investissements cotés, Isatis Capital investit principalement dans les deux catégories principales suivantes :

- **Actions cotées** : le respect de la politique d'exclusion est vérifié au moment de l'acquisition et à minima une fois par an. Isatis Capital s'assure que l'entreprise ne réalise pas d'activité directe dans le(s) secteur(s) controversé(s), selon les seuils fixés ci-après.
- **OPC cotés** : Isatis Capital ne peut pas directement contrôler les investissements réalisés par les OPC, mais elle s'assurera que le gérant dispose d'une politique d'exclusion et / ou d'une politique ESG en ligne avec nos convictions, et privilégiera, dans la mesure du possible, les fonds mettant en œuvre une politique ESG. Toutefois, la non prise en compte des enjeux ESG et de durabilité par les OPC cotés n'est pas un facteur de renoncement à notre investissement, ceux-ci répondant essentiellement aux besoins de liquidité de nos Fonds, dans le meilleur intérêt des porteurs.

EXCLUSIONS NORMATIVES

Isatis Capital exclut les entreprises listées ci-après :

- Les entreprises qui ne respectent pas la **Convention d'Ottawa** du 18 septembre 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, ainsi que le **Traité d'Oslo** du 3 décembre 2008 sur les armes à sous-munitions⁶.
- Les entreprises en violation grave du **Pacte Mondial des Nations Unies** (*Global Compact*)⁷. Le Pacte Mondial couvre quatre domaines principaux, à savoir les droits de l'homme (DH), le droit du travail (DT), l'Environnement (ENV), et la lutte contre la corruption (COR) :

■ DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises devraient soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement proclamés.

⁶ La France a transposé ces textes dans son droit national respectivement le 8 juillet 1998 et le 20 juillet 2010.

⁷ Le Global Compact, lancé par les Nations Unies en juillet 2000, propose un cadre d'engagement qui s'articule autour de dix principes universellement reconnus relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Principe 2 : Les entreprises doivent s’assurer qu’elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l’homme.

■ MAIN D’ŒUVRE

Principe 3 : Les entreprises doivent défendre la liberté d’association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.

Principe 4 : L’élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession.

■ ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises devraient soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux.

Principe 8 : Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement.

■ LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises devraient lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion et la corruption.

- Les entreprises qui sont installées et / ou en relation d’affaires avec des pays qui ne respectent pas les dispositions du **Groupe d’Action Financière (GAFI)** en matière de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme.

EXCLUSIONS SECTORIELLES

En complément des exclusions normatives, Isatis Capital a également identifié les exclusions sectorielles décrites ci-après, conformément à ses convictions. Ces exclusions sectorielles sont déterminées en identifiant d’une part le secteur et / ou les sous-secteurs controversés et d’autre part le type d’activité réalisé par l’entreprise⁸.

■ CHARBON

L’Accord de Paris⁹ constitue le premier accord mondial juridiquement contraignant sur le changement climatique qui prévoit, entre autres, de contenir l’élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C.

La hausse continue des émissions carbone est responsable de l’augmentation de la température et des changements climatiques, due aux activités humaines et économiques. Le charbon joue un rôle central dans cette hausse car il s’agit de la principale source de gaz à effet

⁸ Y compris les éventuelles sociétés mères et / ou filiales, pour les investissements non cotés.

⁹ L’Accord de Paris a été adopté lors de la conférence de Paris sur le climat (COP21) en décembre 2015. Voir aussi : https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris_fr

de serre (GES). 39% des GES sont imputables au charbon, 30% au pétrole et 19% au gaz naturel¹⁰

Isatis Capital souhaite contribuer à atteindre cet objectif et n'investira pas dans des sociétés dont la principale activité est l'extraction de charbon et / ou la production ou la vente d'énergie à base de charbon..

De manière générale, Isatis Capital s'engage aussi à exclure tout investissement dans des entreprises qui promeuvent des nouveaux projets d'exploitation liés à l'extraction de charbon et / ou à la production d'énergie à partir du charbon.

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Extraction et production de charbon	0%

■ PÉTROLE & GAZ

Comme énoncé ci-avant, Isatis Capital souhaite contribuer à limiter le réchauffement climatique et s'engage à limiter strictement son investissement dans des entreprises dont l'activité principale est l'extraction et le raffinage de pétrole et gaz.

D'autre part, Isatis Capital reconnaît que le pétrole et le gaz constituent à ce jour une source d'énergie principale et que leur abandon ainsi que la transition vers des sources d'énergie alternatives nécessitent un certain temps, par conséquent nous n'excluons pas les entreprises fournissant des services et / ou des produits en lien avec des activités pétrolières.

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Extraction et raffinage de pétrole et gaz	0%

■ COMBUSTIBLES FOSSILES NON CONVENTIONNELS

Isatis Capital souhaite exclure par ailleurs tout investissement dans des entreprises menant des activités de production et de vente de combustibles fossiles non conventionnels¹¹.

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Production et vente de combustible fossiles non conventionnels	0%

■ ARMEMENT

Isatis Capital définit les deux catégories d'armements suivantes :

- **Armements controversés** : Cette catégorie inclut les mines antipersonnel, les bombes à fragmentation, les armes et blindages à l'uranium appauvri, les armes chimiques et biologiques, les armes nucléaires, l'usage du phosphore blanc. Ces armements sont considérés comme controversés au vu de leur impact indistinct et particulièrement néfaste sur les territoires et les populations civiles touchés.

¹⁰ https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/datalab_81_chiffres_cles_du_climat_edition_2021.pdf (Page 30)

¹¹ Tels que les schistes bitumineux, les sables bitumineux, les hydrates de méthane, la tourbe, le gaz de schiste, les huiles de schiste, le gaz de couche, le gaz de houille.

- **Armements conventionnels** : Cette catégorie inclut les armes légères, les munitions, les missiles et les bombes, les véhicules militaires.

De manière générale, Isatis Capital exclut tout investissement dans des entreprises menant des activités de production, de vente, d'approvisionnement et d'entretien d'armements de systèmes d'armement controversés.

Aussi, Isatis Capital exclut toute activité liée à la production et à la vente d'armes et de munitions, que ce soit à destination d'un système d'armement controversé ou d'un système d'armement conventionnel.

D'autre part, Isatis Capital reconnaît que des technologies de pointe, des composants ou des services aux diverses applications civiles essentielles (aéronautique, spatial, transports, électronique, semi-conducteurs, etc.) peuvent néanmoins également avoir des applications ou débouchés militaires. Ces technologies et savoir-faire sont nécessaires au développement d'une filière industrielle civile à forte valeur ajoutée, à l'innovation, et à l'essor des compétences, de l'emploi qualifié et du système éducatif associé. Isatis Capital ne souhaite pas exclure ces autres activités civiles de son périmètre d'investissement, même si celles-ci peuvent être liées à la catégorie des armements conventionnels.

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Toute activité liée aux armements controversés	0%
Production et vente d'armes et munitions (à destination de systèmes d'armements controversés et conventionnels)	0%

■ ALCOOL

Selon les rapports de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la consommation d'alcool¹², chaque année 3,3 millions de décès sont causés par l'usage nocif de l'alcool, soit 5,9% des décès dans le monde. Aussi, l'usage nocif de l'alcool est un facteur étiologique dans plus de 200 maladies et traumatismes.

Isatis Capital reconnaît qu'une consommation excessive des produits alcoolisés a un impact néfaste sur la société en termes de santé physique et mentale et souhaite limiter ses investissements dans ces activités, sans pour autant les exclure complètement.

Les activités liées à la production et à la vente d'alcool sont entièrement exclues. Les activités agricoles qui pourraient être à destination de l'industrie et des producteurs de boissons ne sont pas exclues dans la mesure où ces activités ne constituent pas plus de 20% du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Production et vente d'alcool	0%

¹² Source OMS, 21 septembre 2018 : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/alcohol>

Activités agricoles à destination de l'industrie de l'alcool 20%

■ TABAC

Selon les chiffres de l'OMS, le « tabac tue jusqu'à la moitié de ceux qui en consomment avec un total de 8 millions de morts chaque année. Plus de 80% du 1,3 milliard de fumeurs dans le monde vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire¹³».

Isatis Capital reconnaît que le tabac est une cause majeure de décès, de maladie et d'appauvrissement et qu'il n'y a pas de seuil au-dessous duquel le tabagisme (y compris le tabagisme passif) est sans danger.

Par conséquent, Isatis Capital s'engage à exclure de tous ses investissements toute activité liée à la production et à la vente de produits du tabac. Plus particulièrement, sont considérés comme produits du tabac et donc concernés par la politique d'exclusion d'Isatis Capital :

- Les produits classiques de l'industrie du tabac comme les cigarettes, les produits du tabac sans fumée, les cigares, les cigarillos, le tabac à rouler, le tabac pour pipe.
- Les nouveaux produits du tabac et les produits contenant de la nicotine tels que les produits du tabac chauffés et les cigarettes électroniques.

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Production et vente de produits classiques du tabac	0%
Production et vente de produits nouveaux du tabac	0%

■ STUPEFIANTS

Selon le rapport mondial des Nations Unies publié en 2019, 35 millions de personnes dans le monde souffrent de troubles liés à l'usage de drogues et nécessiteraient des services de traitement¹⁴.

Isatis Capital s'engage à ne pas investir dans des entreprises dont les activités seraient liées à la production, le commerce, le stockage et le transport de substances psychoactives. Les activités liées à un usage thérapeutique de substances psychoactives ne rentrent pas dans le champ de la présente exclusion.

¹³ Source OMS, 27/05/2020 : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>

¹⁴ Source Nations Unies, rapport mondial 2019 : https://www.unodc.org/unodc/fr/frontpage/2019/June/world-drug-report-2019_-35-million-people-worldwide-suffer-from-drug-use-disorders-while-only-1-in-7-people-receive-treatment.html

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Production, commerce, stockage et transport de substances psychoactives	0%

■ PORNOGRAPHIE

Isatis Capital exclut strictement toute entreprise liée à des activités pornographiques, y compris celles légales.

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Production, commerce, stockage et transport de produits pornographiques ou liés à des activités pornographiques	0%

■ JEUX DE HASARD

Isatis Capital ne souhaite pas investir dans des entreprises liées aux jeux de hasard, y compris celles légales.

Sous-catégorie	Seuil (% du chiffre d'affaires)
Production, commerce, stockage et transport de produits liés aux jeux de hasard	0%

Disclaimer

Ce document a été réalisé par Isatis Capital et sa vocation est uniquement informative. L'information présentée ne prétend pas être exhaustive.

Il ne constitue pas une sollicitation, une recommandation, une offre de contrat relative à des produits financiers et ne peut pas se substituer à un conseil juridique, fiscal, financier, ou de toute autre nature. Ce document ne saurait fonder à lui seul une décision d'investissement.

Par ailleurs, il n'a pas fait l'objet d'une validation par une autorité de régulation. Le destinataire est invité à contacter son propre conseil pour toute analyse relative au contenu de ce document.

Certaines informations utilisées pour la rédaction du présent document sont publiques : celles-ci sont susceptibles de changer à tout moment, sans préavis préalable et Isatis Capital ne saurait les garantir.

Toute reproduction, qu'elle soit partielle ou totale, sans l'autorisation préalable écrite d'Isatis Capital est strictement interdite. Isatis Capital ne saurait engager aucune responsabilité relative à l'usage qui serait fait de tout ou partie dudit document par une tierce partie non dûment autorisée.